

Synthèse

Safi et les enjeux de la patrimonialisation des monuments historiques

The heritage challenges in Safi

آسفي ورهانات تراثية المآثر التاريخية

HADDAJI Ibtissam الهداجي ابتسام

(Doctorante-chercheuse au Laboratoire de recherches : L'IMPACT : Langues, Identités, Médias, Patrimoine, Culture et Tourisme FLSH, Marrakech).

E-mail : ibtissam.haddaji@ced.uca.ma

Résumé :

Safi, une ville sur le littoral Atlantique marocain sous le protectorat portugais dès la fin du XV^e siècle, a vécu une histoire particulière. Dans cet article, on revient sur cette histoire et sa relation avec la patrimonialisation des principaux monuments de la ville. C'est une démonstration des résolutions des acteurs impliqués directement et indirectement dans l'urbanisation moderne ou la préservation traditionnelle de ces monuments, surtout en ce qui concerne le cas de Château de la mer.

Mots-clés :

Safi, Château de mer, territorialisation, patrimoine urbain, espace patrimonial.

Abstract :

The town of Safi, on Morocco's Atlantic coast under the Portuguese protectorate, since the end of the 15th century, has experienced a special history. This article looks back over this history and its relationship with the heritage preservation of the city's most important monuments. It illustrates the resolutions of the actors directly or indirectly involved in the modern urbanization or traditional preservation of these monuments, especially the case of the sea castle.

Keywords :

Safi, castle, space heritage, town planning, territorialization.

المخلص :

آسفي من المدن الأتلتنتيكية المغربية وقعت تحت الحماية البرتغالية منذ نهاية القرن XV، وعاشت تاريخاً متميزاً. من خلال هذه المقالة سنراجع تاريخ هذه الفترة وتأثيرها على تفعيل تراثية أهم المآثر التاريخية للمدينة. وستوظف قرارات مختلف الفاعلين المباشرين أو الغير مباشرين في عملية عصرنه التحضر أو المحافظة على الصيغة التقليدية لهذه المآثر، مثال قلعة البحر.

الكلمات المفتاحية :

أسفي، قلعة البحر، موطن، تراث حضري، مجال تراثي.

Introduction

Safi (*Hadirat al Mouhit*) ou Cité de la Mer, selon l'expression d'Ibn Khaldoun (en Arabe : أسفي ; en Amazigh : Asfi, en Portugais : Safim).

Elle apparait dans les textes arabes sous le nom d'Asfi, à partir du XI^{ème} siècle, c'était alors un petit port d'importance locale, mais « *il était le premier port qui accueillait les bateaux venant de la mer d'Andalousie vers l'Est et plus loin, il n'y avait plus de destination possible pour eux* » (SBIHI, 1994). Safi est située sur le littoral atlantique, entre El Jadida et Essaouira.

Il y a de grandes contradictions dans les avis relatifs à la fondation de la ville de Safi. Les chercheurs ont emprunté différentes bibliographies pour les justifier. L'un d'entre elle prétend que Safi est le nom d'une divinité phénicienne appelée « *Sofia* ». Un autre fait allusion au passage des « *égarés* », sans oublier une anecdote étrange et d'origine inconnue, qui dit que Safi est dérivé d'un mot hébreu, qui signifie « *assemblée* », d'ailleurs ARMAND ANTONA l'a exposé dans son ouvrage « *la région des Abda* » (ANTONA A. 1931).

À l'époque du roi portugais D. Afonso (1438-1481), Safi était riche et active grâce à son port et à l'installation d'un entrepôt commercial important, avec plusieurs éléments architecturaux et urbains. Certains parmi eux encore préservés, sont passés par un processus de patrimonialisation des sites et des zones classés « *Patrimoine National* », soit un total de 14² sans

² Les bordereaux de classements des monuments de Safi :

- Quartier des Potiers à Safi (Dahir du 19/11/1920 portant classement - B.O. n°423 du 23/11/1920).
- Château de mer portugais (Dahir 07/11/1922 portant classement - B.O. n° du 21/11/1922).
- Kachla de Safi (Dahir du 25/11/1922 portant classement - B.O. n°528 du 5/12/1922).
- Remparts de Safi (Dahir du 3/07/1923 portant classement - B.O. n°560 du 17/07/1923).
- Église portugaise de Safi (Dahir du 21/01/1924 portant classement - B.O. n°593 du 26/02/1924).
- Zones de servitude de protection artistique autour du Château de mer portugais de Safi (Dahir du 20/02/1924 - B.O. n°596 du 25/03/1924).
- Kasba Ben Hamidouch dite "du Sultan noir" dans la région de Mogador (Dahir du 26/10/1928 - B.O. n°840 du 27/11/1928).
- Ruines de l'église portugaise de l'impasse Sidi Abdelkrim à Safi (Dahir du 7/05/1930 portant classement - B.O. n°921 du 2/06/1930).
- Mosquée Sidi Chiquer aux environs de Safi (Dahir du 4/10/1940 - B.O. n°1484 du 4/04/1941).

oublier un patrimoine juif safiot précieux le sanctuaire Oulad ben Zmirou (7 saints juifs, dont un est philosophe et poète du XV^e siècle, qui aurait fui l'Andalousie, pour échapper à l'inquisition).

Alors, sous quel angle peut-on approcher le patrimoine de Safi ?

Son patrimoine est en passe d'assimiler le « *monument Château de mer* » au sein de la composante « *monuments de la ville et d'histoire* ».

Quelle réinterprétation peut redéfinir le processus de patrimonialisation à Safi ? Est-il possible de le réaliser ?

Les conditions politiques, historiques et socio-économiques de la ville rentrent-elles en jeu dans ce processus ?

Quelles sont les négociations patrimoniales qui peuvent sauver l'espace du Château de mer ?

Afin d'essayer de répondre à ces questions, il sera nécessaire d'apporter un éclairage sur la nature de ce patrimoine et la recomposition socioéconomique et spatiale de la ville de Safi. Malgré le fait qu'elle a un potentiel touristique important, il est mis à l'écart, à cause de nombreux facteurs, que nous détaillerons infra, en se basant sur des études qualitatives réalisées par des experts du patrimoine et sur d'autres réalisées dans le cadre de notre travail.

L'originalité documentaire de la ville de Safi et sa région, qui justifie, en quelque sorte, le choix de ce territoire, met l'accent sur une série de démonstrations apportées par l'occupant portugais, au tout début du XVI^{ème} siècle (en tenant en compte un silence au XV^{ème} siècle). Des sources, qui forment une partie moyennement exogène d'une grande littérature coloniale, incitent aussi les géographes à s'engager dans une réflexion spatiale profonde basée sur les études antérieures, auxquels s'ajoute le rôle de l'historien, qui peut, grâce à son intelligence, fructifier ses sources abondantes, et en use de sa bonne réflexion.

Dans le cadre de la continuité de notre travail de recherche lié à cette ville, un prologue sera utile pour mettre en place une approche structurale, liée à l'histoire anthropologique de cet espace, en tenant compte des données démographiques et sociales en conjoncture.

-
- Marabout "Sidi Chiker" aux environs de Safi (Dahir du 4/10/1940 - B.O. n°1484 du 4/04/1941).
 - Marabout "Sidi Dahman" aux environs de Safi (Dahir du 4/10/1940 - B.O. n°1484 du 4/04/1941).
 - Kasba de Souira – Qedima (Dahir du 23/02/1943 portant classement - B.O. n° 1588 du 12/04/1943).
 - Kasba Ayir (Arrêté viziriel du 2/12/1953 portant classement - B.O. n°2150 du 8/01/1954).
 - Dar-si-Aïssa (Arrêté viziriel du 2/12/1953 portant classement - B.O. n°2150 du 8/01/1954).

1 Safi, une condition historique et politique particulière

Sous le pouvoir almohade, pendant le XII^e siècle, Safi a été dotée d'une muraille et d'une casbah, ainsi que d'une grande mosquée et d'un ribat religieux. La structure urbaine de Safi a été enrichie, pendant la période mérinide, avec la construction d'une madrasa (l'école coranique) et d'un hôpital, qui était déjà fonctionnel à l'époque du roi portugais D. Afonso V (1438-1481). Tout au long de son histoire, Safi était aussi riche avec un port classé deuxième au Maroc.

À la fin du XV^e siècle, Safi demanda la protection de D. João II en 1488, en acceptant la souveraineté et le protectorat du Portugal. D'ailleurs plusieurs éléments architecturaux et urbains ont été intégrés pendant ce protectorat, dont quelques-uns sont encore présents et font partie du processus de patrimonialisation moderne.

Cette abondance n'est pas née du présent, mais aussi de l'époque du protectorat entre acteurs locaux et agents de l'administration coloniale de la Résidence Générale. Une visite du Ministre plénipotentiaire de l'administration coloniale en 1948, M. Girard, délégué au 3^e Collège, a proféré une petite allocution, au nom des habitants et en demandant l'intervention du gouvernement pour son développement, en disant : « *Safi a trop souvent été oubliée et nous aimerions, Monsieur le Ministre, que votre passage marque justement le début d'une période au cours de laquelle les aménagements indispensables, que la collectivité désire recevoir* ».

Il est essentiel de signaler la rupture, qui a eu lieu dans les années 40, à cause de la création de l'Office des phosphates, entre le bled et la ville, laissant apparaître une décomposition socioéconomique. Celle-ci classera la ville, dans les années 50, parmi les villes industrielles, avec une croissance en continu de la population composée d'une minorité de citadins anciens, d'un amas de gens issus des tribus des Régions de Marrakech et d'Agadir, pauvres, mouvantes, au chômage ou parfois avec un travail permanent ou saisonnier.

Jusqu'à présent, Safi a été renfermée dans une insularité particulière, par rapport aux autres villes du Maroc. Malgré le fait que son emplacement géographique renforce les flux humains vers Marrakech, Essaouira et Casablanca, la ville est privée de toute activité touristique et commerciale importante.

Au niveau politique SAFI est connue comme le 2^{ème} Centre du parti de l'Istiqlal. La liaison entre la pêche et les usines de conserves ont facilité

la diffusion des propagandes et des mots d'ordre, rappelant les événements de :

- ✓ 1951, le personnel du Territoire est assiégé à "la Kechla" pendant 48 heures,
- ✓ 1952, la Mahakma 3 est assaillie ; le Pacha doit faire le coup de feu,
- ✓ De Décembre 1953 à Août 1954, 36 attentats terroristes, causant 4 morts et 10 blessés, ont été commis.

Ainsi, la relation entre Safi et le pouvoir central avait connu des fragilités pendant plusieurs périodes, même après l'indépendance.

Par contre Safi a toujours gardé une relation très forte avec la mer et les activités portuaires, pour son développement local, surtout après l'implantation du complexe chimique dans les années 60. Cela a créé une source d'emploi considérable pour la population et l'extension du port. En revanche, cette industrie a pu rendre l'image de la ville floue, à cause de la pollution, qui a porté sa malédiction sur le tourisme de Safi « Safi constitue l'unique grande ville régionale (262 276 habitants.) » (TROIN, 1945).

Mais, alors qu'elle pourrait régner sur un territoire qui l'enserme parfaitement, elle est quelque peu coupée de son espace régional. Ceci peut, en partie, s'expliquer par les cycles d'expansions et de replis qu'elle a, historiquement, subis et qui ne lui ont pas permis d'affermir son contrôle spatial. Port actif au Moyen-Âge, elle est occupée par les Portugais au XVI^{ème} siècle, et son rôle de forteresse étrangère fait fuir les habitants et coupe la ville, une première fois, de son arrière-pays rural. Ville saadienne, devenue port de Marrakech au XIX^e et début XX^e s, elle va voir ensuite son commerce décliner. Sous le protectorat français, elle est à nouveau disjointe de son hinterland, « les phosphates s'exportant par Casablanca et le développement de la pêche et des conserveries l'ouvrant sur la mer bien plus que vers la terre » (HAJOUJ, 1989).

Le dos de Safi qui tourne aux échanges commerciaux, liant directement Essaouira à Casablanca et Marrakech, est dû aussi à l'absence de réseau routier, qui inclue la ville. Actuellement un projet d'autoroute, reliant El Jadida à Safi, a été mis en place et lancé en 2013 par sa majesté le roi Mohamed 6. Avec ce sujet, on peut se demander si cela permettra à la ville de rattraper le temps perdu. Alors, si le développement urbain de Safi dépend de la relation entre son territoire et la mer, son patrimoine, qui

fait partie de cette équation donnera lieu à un récit spécifique semblable au terme « polyphonie » de BAKHTIN (1970)³.

2 Le patrimoine safiot entre l'identification et le classement

Pour approcher le patrimoine, d'une manière générale, on peut imaginer une lecture du haut, qui vise à le protéger et le mettre à l'abri et aura comme conséquence son arrachement à son environnement, tout en renforçant leurs relations. Or, on ne peut imaginer une lecture sans un détachement du territoire à ce patrimoine, car si le patrimoine prend forme par les agitations, ou à travers un processus de patrimonialisation, une forme semblable au processus de territorialisation, peut-être même en lien de parenté avec le facteur du temps (le passé, le présent et le futur).

Depuis 1952, beaucoup de petits articles ont été publiés, par la Chambre Mixte Française d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie de Safi, sur l'agriculture le commerce et le sport à Safi, pour valoriser son image. L'un d'eux s'intitule « *Monuments et points de vue* », une description intéressante du rapport entre le patrimoine de Safi et son iconographie. Cet article a donné une sorte de fiction lisible par un voyage à travers le passé monumental de la ville.

Les objets patrimoniaux énumérés ont été : le Château de Mer, la Chapelle Portugaise, la Kechla, la Colline des Potiers, le Marabout de Sidi-Bouزيد. Ces monuments ne présentent pas seulement une base identitaire pour la ville, mais aussi une opportunité d'observation en vol d'oiseaux, un phare vers ou à partir de la mer.

2.1 Le Château de Mer

Cet édifice occupe une superficie de 3900 m² et son intérieur est constitué d'une haute tour carrée (le donjon), des cellules, d'une casemate, d'une large cour avec citerne et d'une rampe, le tout est entouré par des murailles robustes construites, entièrement, en moellon, de 10 à 12 m de hauteur et d'une épaisseur allant jusqu'à 3 m.

Certes, le Château de mer est classé comme monument historique, par le Dahir du 7 novembre 1922, mais il ne fut ouvert aux visiteurs, comme tel, qu'à la fin de 1963. Actuellement, il souffre d'un état de dégradation avancée. Mais avec la signature d'une convention, en février 2021, sa réhabilitation aura lieu, comme on le verra infra.

³ Née le 16 novembre 1895 à Orel, Empire russe - 7 mars 1975 à Moscou, Union soviétique, il est un historien et théoricien russe de la littérature. Il s'est également intéressé à la psychanalyse, à l'esthétique et à l'éthique, et a été un précurseur de la sociolinguistique.

2.2 La Chapelle portugaise

La cathédrale portugaise de Safi est considérée comme étant le premier édifice gothique de l'Afrique nord. Elle a été édifée en 1519, sur une surface de 160 m², sur les ruines de la grande mosquée Almohade, dont le minaret seul fut préservé et transformé en cloche. Elle a été construite avec des pierres taillées et sculptées, avec un style architectural Manuélin, dont la nomination dérive du nom du roi portugais Emanuel I.

2.3 La Kechla

Ancienne citadelle des sultans, construite au XVIII^e siècle, est, sans conteste, le plus beau monument de Safi. Au premier étage sont actuellement installés les Bureaux du Territoire, on ne peut que jouir d'un très beau panorama sur la ville et la mer.

2.4 La Colline des Potiers

Elle, aussi, offre un remarquable point de vue sur la Kechla, le souk et la mer. Depuis leur apparition avec le Maître Boujemaa Lamali, qui a créé la première école de céramique au Maroc au début du XX^{ème} siècle.

2.5 Le Marabout de Sidi-Bouزيد

Il est situé au sommet de la grande Falaise, qui surplombe la mer de 100 m. Il est entouré de jardins, c'est un des plus vastes et plus pittoresques points de vue de la côte. Nommé, jadis, le patron de la ville (MICHAUX-BELLAIRE, (?)).

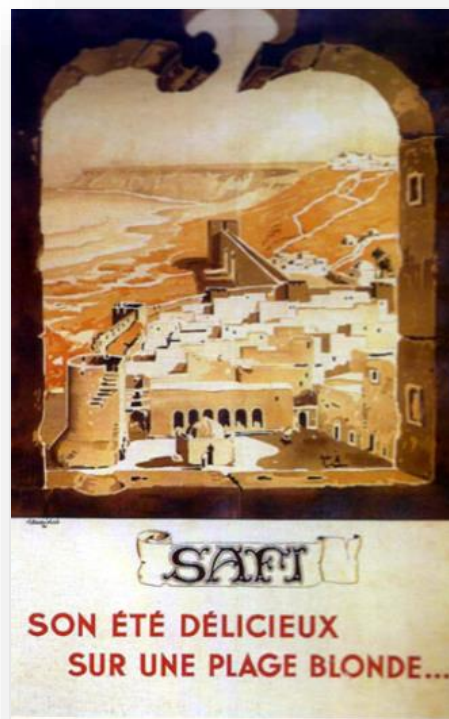
3 L'architecture et l'urbanisation

L'architecture et l'urbanisation, liée étroitement dans la relation ville-mer. Mais, cela expose son patrimoine, en permanence, à un péril, surtout le Château de la mer, qui connaît une dégradation avancée, à cause de l'érosion provoquée par les vagues maritimes, ce qui nous pousse encore à nous interroger si les structures administratives et patrimoniales actuelles ont mis en place un projet de restauration et de réhabilitation.

Au Maroc, d'une manière générale, l'existence du discours de trourification du patrimoine est omniprésente, ce qui marque l'absence des politiques pédagogiques de valorisation du patrimoine. Ce dernier est exposé comme une marchandise de valeur artistique et historique, mais avec une valeur pour le développement économique local. On constate que, pendant les années du Protectorat Français, le Syndicat d'Initiative et du Tourisme, avec un rôle net comme tout organisme, avait des objectifs

annuels établis, qu'il transmettait aux autorités locales et nationales. Elles concernaient la demande d'intervention sur les éléments patrimoniaux, et qui se traduit par la mise en place des politiques et des réflexions pour la mise en valeur du patrimoine étant une attraction touristique. Si Safi est la première porte, où se porte l'œil du visiteur par rapport à Marrakech et ses environs, il est primordial, tant pour la valeur des monuments historiques que pour la beauté de la ville, ainsi que pour son développement de ne pas saccager ses belles choses et de mettre en valeur ses circuits touristiques, tout en assurant une infrastructure en hôtellerie et un projet routier conforme aux normes.

Photo 1 : Affiche du Syndicat d'Initiative et du Tourisme à Safi 1950



Par ailleurs, une étude sur le terrain a été réalisée, elle mentionne que dans les premières années du Protectorat français, une proposition du classement des éléments architecturaux est considérée des plus importantes pour l'identité urbaine safiote (SOFIA & LEITE, 2015).

En 1921, l'Inspecteur de la Région Sud envoya un document au Chef du Service des Beaux-Arts et Monuments Historiques français

(ANONYME, 1921), où il décrivait l'intérêt particulier de quelques éléments architecturaux, sur lesquels il soumettait aussi des projets de classement :

3.1 Les remparts

« Les remparts comprennent, outre l'enceinte de défense entourant la Médina avec ses murailles, tours et portes, le monument dit de la Kechla, actuellement occupé par le Contrôle Civil, et le vieux Château-fort, situé sur la mer, à côté du port. Tout ce système de fortification est nettement portugais. *« Il n'y a pas, semble-t-il, grand-chose à faire pour le moment dans toute la partie entourant la ville. Cependant, c'est dans le vieux Château-fort de la mer que nous aurons à travailler. [...] [...] c'est dans les tours, dans les salles voûtées intérieures, et dans les magasins à munitions, aux créneaux, qu'il est nécessaire et urgent de faire des travaux d'entretien et de réparation [...] »* (l'Inspecteur français de la Région Sud).

Il y aurait d'ailleurs quelque chose tout à fait charmant à faire avec ce vieux Château-fort, en s'inspirant, peut-être, de ce qui a été fait à la Médersa à Rabat. L'intérieur en est actuellement occupé par des maisons indigènes malpropres et délabrées, par des latrines qui empestent le quartier et enfin, chose assez imprévue, par un dispensaire médical. On pourrait, dès maintenant, envisager la disparition de toutes ces verrues et préparer l'aménagement, à cet endroit, d'un jardin et d'un musée.

3.2 La vieille mosquée

Située sur le terre-plein des Contrôles Civils, en face de la Kechla, cette vieille mosquée complète, très heureusement, l'admirable paysage, que l'on a, à ses pieds, du haut des balcons de la Kechla (Dar Sultan actuellement). Elle a été, malheureusement, décrépitée, il y a peu de temps, par le Service des Habous, ce qui lui ôte, momentanément, son caractère de vétusté et de délabrement, qui était son plus grand charme. *« Et c'est pour éviter que de pareilles erreurs se renouvelent, que je vous propose son classement »* ajouta l'Inspecteur français de la Région Sud.

3.3 L'église portugaise

Il ne s'agit plus ici d'architecture militaire, comme dans les divers systèmes de remparts ou même comme dans la grande salle d'armes de Mazagan ; il ne s'agit pas, non plus, d'un simple souvenir historique comme à l'Église de l'Assomption, mais d'un petit chef-d'œuvre d'art manuelin égaré en Afrique, nous suivons toujours les traces des occidentaux, qui donnent plus d'importances aux monuments les concernant.

3.4 La mosquée

Pour eux elle est de peu d'intérêt ! même dégagé, remis en état, ouvert librement au public. « *Cet édifice est actuellement occupé par un bain maure, [...]. [...] D'abord, les deux salles actuellement visibles sont-elles les seules existantes et n'y-a-t-il pas d'autres, noyées à l'intérieur des maisons voisines ? S'il n'y a que deux salles, les travaux consisteraient d'abord dans la démolition des cloisons établies pour les besoins du hammam, dans la réfection de la voûte effondrée, au-dessus de la chaufferie, et ensuite, dans les travaux de consolidation de la voûte de la salle principale ; celle-ci doit être, extérieurement, en mauvais état, puisque les indigènes ont jugé bon de la soutenir par un gros pilier en briques qu'il faudrait, bien entendu, supprimer, parce qu'il encombre la salle et masque en partie les grandes armoiries sculptées dans les pierres d'appareil et qui constituent le plus bel ornement de l'édifice* » (BORELY, 1930).

4 Discussions sur les monuments et sites classés à Safi

Selon les experts du patrimoine national, le premier classement effectué à Safi a été le Quartier des Potiers en 1920 (Dahir du 19 novembre 1920, portant classement, B.O. n° 423, du 23 Novembre 1920), et le dernier a été la résidence du Caïd des tribus Abda : Dar-Si-Aïssa, en 1954 (Arrêté Viziriel du 2 décembre 1953, portant classement, B.O. n° 2150, du 8 janvier 1954).

Pour l'administration coloniale française, les objets patrimoniaux identifiés et les objets de classement et de sauvegarde ne sont que des monuments d'origine locale, inclut le patrimoine portugais.

En revanche, les monuments et sites classés, depuis le début des démarches de patrimonialisation jusqu'à nos jours, sont les suivants, selon un cas d'étude réalisé auprès de l'IHMC (2015).

1/ A part la Colline des Potiers et des monuments et sites d'origine portugaise, les autres en périphérie ne se trouvent pas dans la zone urbaine de Safi. Ceci dit, les objets patrimoniaux, comme sa grande mosquée, qui représentent la ville de Safi, sont, surtout, cet imposant patrimoine d'origine étrangère, qui a été identifié et patrimonialisé, et qui reste comme une icône de la ville jusqu'à présent.

2/ La vieille mosquée, mentionnée dans la proposition de classement citée supra, n'a pas fait objet de classification, ainsi que d'autres éléments islamiques d'une importance majeure sur le plan religieux, historique et artistique. Mais aussi dans l'imaginaire safiot, le minaret, qui reste de la grande mosquée des Almohades, qui a été détruit pendant période de l'occupation portugaise, pour l'implantation de la

cathédrale, a un caractère de référence très pertinent dans l'ancienne médina de Safi. C'est un exemple exceptionnel de l'architecture Almohade, et, peut-être, qui a servi de modèle pour la conception des minarets des tours : Hassan à Rabat et de la Koutoubia à Marrakech (CHEMSI, 2010).

3/ L'isolement de la ville, par rapport à l'ensemble du territoire national a, probablement, imprimé un blocage dans les pratiques patrimoniales, ainsi qu'une adoption de certains discours auprès de la population safiote.

4/ Au plan non institutionnel, à Safi, pendant les années du Protectorat Français, le rôle du Syndicat d'Initiative et du Tourisme était net, comme tout organisme, il avait des objectifs annuels établis, qu'il transmettait aux autorités locales et nationales, et qui concernaient la demande d'intervention sur les éléments patrimoniaux, et qui se traduit par la mise en place de politiques et de réflexions pour la mise en valeur du patrimoine avec une attraction touristique.

5/ Au niveau institutionnel, il est question de manifestation des idéologies envers la valeur du patrimoine, car si la population locale le considère comme une ressource, à l'époque du protectorat ce n'était pas le cas, le choix des éléments patrimoniaux n'était pas au hasard. Il est clair que les colonisateurs voulaient s'emparer des symboles du pouvoir du pays. Par exemple : les cartes postales, qui ont été produites à l'époque, démontrent clairement l'intérêt que la France a eu pour le patrimoine architectural, surtout pour le patrimoine d'origine portugaise au Maroc.

8/ Dans la même période, l'approche du patrimoine était par la distinction et non par le contact culturel, d'ailleurs Henri Terrasse l'a fait « *Les architectes portugais n'avaient rien à apprendre de ces forteresses archaïques, mal adaptées au terrain et à peu près incapables de résister au canon* » (TERRASSE, 1930).

9/ Le processus de patrimonialisation a été influencé, dans le passé, par la pensée coloniale, ce qui l'a amené à se figer en face de sa conception identitaire. Il est question de la réalisation d'une production autonome.

10/ Les stratégies politiques et socio-économiques doivent prendre en considération l'espace urbain de la ville, et en émergent les éléments exclus par le plan et par le dessin. En revanche, si on peut considérer que le langage du pouvoir est, lui-même, un moyen d'urbanisation, Safi est exposée à des mouvements contradictoires, qui se manifestent hors de ce pouvoir.

Il est important de mettre l'accent sur la négociation de l'espace patrimonial à Safi, surtout pour le cas du Château de la mer, car cet espace

a évolué en parallèle avec les dynamiques sociales, économiques et culturelles en période coloniale moderne (par exemple, l'ancienne médina a perdu, d'une certaine manière, son urbanité, au détriment de la conception coloniale de la modernité, transposée à la ville nouvelle, ainsi dénommée comme l'ensemble des quartiers européens, par opposition aux quartiers indigènes). D'ailleurs, une note de service a été diffusée à propos de la première action de « *Conservation des médinas suivant les textes instituant une servitude d'aspect* » (BORELY, 1930), qui mentionne nettement cette conception :

« Il s'agit d'obtenir des propriétaires d'immeubles de la médina qu'ils ne construisent que suivant la tradition, avec des appareillages en pierre du pays. On a beaucoup abusé d'affreux mortiers pour les encadrements de portes à Safi ces dernières années et suivant les proportions et formes anciennes des sobres décorations. Donc s'opposer à tout aménagement de caractère européen dans les vieilles villes, au contraire, dans les villes neuves, où nous intervenons officiellement ou officieusement, il y a intérêt, pour s'assurer une valeur de contraste et pour d'autres raisons, à faire du nouveau ; dans le sentiment d'une architecture dictée par le climat » (BORELY, 1930).

Nous remarquons, clairement, l'ancrage du binôme modernité/tradition dans l'approche patrimoniale et la gestion urbaine plusieurs fois, même dans le discours de la population safiote ; car, on ne peut imaginer la conception de la reconstruction à Safi qu'à travers sa liaison avec la modernité architecturale, qui doit être définie dans un contexte spécifique qu'est l'agglomération de Safi. Celle-ci est liée aux dynamiques internes du Maroc, malgré que Safi est, quelque fois, perçue comme une créole fermée. Alors, si cette reconstruction nous paraît nécessaire et fondamentale, elle pousse à se poser de nombreuses questions, comme : ne peut-on pas reconstruire selon les nouvelles technologies, sans toutefois rompre avec les traditions et la mémoire de la ville ? Peut-on rétablir ou assurer un certain équilibre, afin d'allier la tradition avec la modernité ?

On entend parler d'une médina ancienne restreinte et mal fréquentée, avec des hôtels et des services limités ou mal qualifiés. Les élites commerçantes et savantes de communautés, telle que la communauté juive, ont quitté la médina, où ils cohabitaient avec leurs confrères musulmans, sans être isolées dans un ghetto, en la laissant seule faire face à son sort, ce qui dévalorise encore le patrimoine. Là aussi l'aménagement spatial entre en jeu, car il est question d'un engagement et répartition spatiale d'un quartier au détriment d'un autre (ville nouvelle remplie/ancienne médina

vide). Il est question aussi de conception polyphonique des éléments spatiaux, et plus précisément du patrimoine. Le cas urbain de la ville est particulièrement intéressant, car elle est le point d'articulation des relations complexes entre le local et le national, l'informel et l'institutionnel, l'individuel et le collectif.

Ainsi, on constate que tous les monuments, d'origine portugaise, à Safi ont différentes typologies d'occupation, selon les localisations. Par exemple : La Kechla a été occupée par le palais Dar el Sultan, les ruines de la cathédrale ont été converties en hammam, les remparts de la médina ont été affiliés à des magasins anglais, appelés autrefois le « *Cercle international* ».

5 Le Château de mer : un monument patrimonial en difficulté

Le Château de Mer, on peut le voir dans les cartes postales de l'époque, ou bien dans les documents trouvés dans des archives, a été englouti par des maisons et des commerces.

Pour ce monument, les démarches de classement et de sauvegarde, ont subi les conséquences de la politique du protectorat français. Il a été occupé en son intérieur et avait plusieurs constructions adossées à ses murs, comme on l'a mentionné ci-dessus. En revanche, ces constructions appartenaient à plusieurs propriétaires, très différents :

« L'immeuble appartient à l'État, mais autrefois des particuliers en auraient usurpé diverses parties, cédées ensuite par actes d'adoul, à certaines personnes qui font aujourd'hui valoir leurs droits. Leurs prétentions sont sans importance pour le classement, puisqu'en ce qui concerne les monuments historiques proprement dits, ce qui est le cas en l'espace, le dahir du 13 février 1914, n'a pas prévu qu'il pourrait être allouée une indemnité au profit des propriétaires de ces immeubles. Ces propriétaires seraient M. de Silva, M. Thami Ould El Hadj Mohamed el Mostari, la Maison anglaise Murdoch, Butler et C^{ie}. Les Habous posséderaient aussi dans le Château une chambre au rez-de-chaussée occupée par le tombeau du saint Sidi Tahar ben el Kebir » (CASTRIES, 1927).

Des correspondances anciennes montraient que l'administration coloniale a procédé au classement de Château de mer en 1922 par le Maréchal Lyautey, qui a promulgué un dahir alors que ce dernier est sous l'influence de plusieurs intersections identitaires et spatiales de ses constructions et par rapport à la population locale, plus particulièrement à

l'échelle religieuse. Le marabout Sidi Taher ben El Kebir, le seul préservé à nos jours au sein du Château et il est fermé actuellement au public. Ce classement a été conditionné comme suit :

« Article II – Est d'ores et déjà autorisé dans les conditions prévues par notre directeur général des travaux publics et notre directeur général de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et Antiquités, le percement d'un tunnel au travers de ce monument pour le passage de voie ferrée du port » (CASTRIES, 1927 p. 12).

La problématique de la ligne ferroviaire a fait le sujet de plusieurs correspondances entre les administrations, par exemple : le Service des Beaux-Arts et les Services de l'Instruction Publique et des Travaux Publics et a été suivi de près par les institutions publiques et privées, tels que : le Syndicat de l'Initiative pour le Tourisme ou la Section Historique du Maroc, car il est clair que l'espace urbain de Safi a subi une altération profonde, ainsi que sa valeur patrimoniale face aux intérêts du Protectorat.

En 1926, un rapport important au service de la Section Historique du Maroc. CASTRIES (1926) mentionne le besoin de mener une action de réaménagement de l'immeuble (Château de la mer)⁴ en disant : *« J'ai visité Borj el-Bahar et j'ai été frappé de son délabrement et de son état d'abandon : il est envahi par des ménages arabes y logeant par tolérance, et par des commerçants européens ou indigènes qui y ont adossé leurs boutiques, il faudrait se débarrasser de tous ces occupants, soit en les faisant déguerpir, soit en les expropriant, le bordj ainsi dégagé aurait son véritable caractère » (CASTRIES, 1927).*

Comme mentionné supra, la ligne du chemin de fer a été proposée pour lier les industries chimiques au port de Safi, mais sa présence, menaçait d'un côté la valeur artistique du Château de mer, et d'autre part, les constructions privées, qui l'entourent. Dans les archives, aucune trace d'objections à la construction de cette ligne. Néanmoins, des voix de rejets dénonçaient, clairement, la séparation entre ce monument et la ville, d'où des interrogations persistaient sur l'accessibilité au monument. Ci-jointe une lettre qui date du 11 mars 1932 au Directeur Général de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Antiquités, Rabat, Direction du Patrimoine Culturel :

« Je me permets donc de vous demander de faire examiner si, sans rien modifier au tracé adopté, il ne serait pas possible de faire abaisser les rampes (montante et descendante – s'il y en a deux) assez profondément pour qu'on puisse couvrir la tranchée d'une dalle en ciment qu'on n'aurait

⁴ Edité par le Lieutenant-Colonel Henry de Castries de sa Mission de 1926.

qu'à recouvrir de terre en adoptant sur cette dalle, là, où, sans doute, on doit faire un ou plusieurs ponts ou passerelles pour la circulation, un passage assez solide pour cet usage » (DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE, 1932).

Actuellement, la question de l'accessibilité au Château de mer est impossible à discuter, surtout que l'érosion et les coups de vagues ont réussi à écrouler massivement des blocs de la falaise. Des solutions ont été proposées par plusieurs experts, spécialement des archéologues. Néanmoins, comment peut-on faire face à des phénomènes tantôt naturels tantôt anthropiques, à cause de l'instabilité de ce rivage ?

L'association des jeunes lauréats de l'INSAP a lancé aussi un appel d'urgence pour sauver la situation de ce monument, en proposant la création d'un port de plaisance en face, ainsi d'une muraille qui protégera l'édifice. Ceci en espérant que l'éclat touristique de ce monument rayonnera à nouveau. Dans le même cadre des recommandations, il est question d'assurer un partenariat avec le Portugal, afin d'assurer un plan de travail coopératif rigoureux.

Il est important de signaler la première alerte, qui a été donnée sur la dégradation du Château datant de 1934, a été émise par le Médecin-Directeur du Bureau d'Hygiène : *« L'infirmier du Bureau d'Hygiène a constaté, il y a quelques jours, qu'un énorme bloc de rocher s'était détaché de la falaise qui supporte la terrasse des canons au Château de Mer et qu'ainsi l'angle Sud-Ouest du bastion, qui a été mis à la disposition des « Éclaireurs de France », porte à faux au-dessus de la Mer, n'étant plus soutenu que par l'entrecroisement des grosses pierres de taille qui constituent cet angle » (BORELY, 1925).*

En parallèle, l'OCP a construit un port, qui a pu, indirectement, modifier les courants marins, en accélérant la dégradation de la falaise. Ainsi, l'administration post-protectorale a demandé à l'Office de faire des travaux de restauration, mais en vain ! Dans ce cadre, on ne peut s'empêcher de se demander sur le degré d'implication des acteurs responsables de la sauvegarde du patrimoine safiot ou de sa restauration selon son domaine d'activité.

Photo 2 : Situation après l'écroulement de 1937



Source : www.facebook.com/rachid.

La deuxième guerre mondiale a bloqué toute possibilité de travaux de restauration, mais n'empêche que le Château de mer n'a pas été délaissé, même du point de vue des relations diplomatiques avec le Portugal, comme mentionné dans la lettre du Directeur de l'Instruction Publique « *Dans nos relations avec le Portugal, nous ne manquons jamais de rappeler le soin que les autorités du Protectorat, fidèles à la tradition instaurée par le Maréchal Lyautey, apportent à la conservation des vestiges portugais du Maroc. La disparition même partielle du Château de mer de Safi nous ferait perdre la face devant l'opinion et le Gouvernement portugais* » (THABAULT, ?).

Les archives indiquaient aussi qu'en plus de l'intérêt envers la relation diplomatique avec le Portugal, la France était aussi présente dans cette problématique, vu sa puissance politique au niveau national :

« *Outre l'intérêt réellement historique que présente ce monument, il convient d'éviter que des offres de participation financière du Gouvernement Portugais à la restauration d'un des plus précieux souvenirs de son action passée au Maroc ne soient encore présentés, ce*

qui ne manquerait pas de nuire à notre prestige de puissance protectrice [...] » (DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL, 1927).

Ce qui est remarquable dans cette volonté de restauration, qui demande des participations financières très importantes, c'est l'opposition de la population safiote à l'époque et sa contestation au gaspillage d'argent des commerçants safiots pour ces travaux, au lieu de l'investir pour assurer des logements pour eux, selon un article publié le 15 avril 1952 dans le Petit Marocain (le seul article existant dans les archives).

Ces travaux ont été avancés en 1960 et arrêtés en décembre 1961, suite à l'épuisement des financements disponibles. Actuellement, on pense à la restauration, en faisant partenariat avec le Portugal, mais hélas cela nécessite une collaboration absolue et concrète et en adoptant la solution la plus économe et efficace pour cela.

En février 2021 le projet de réhabilitation de Château de mer a vu enfin le jour, suite à la convention entre le Conseil de la Région, la Commune urbaine de Safi et le Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, qui sera chargé de mener les études et les travaux de fortification et la protection de la façade maritime du Château de mer, et le ministère de la culture, de la jeunesse et des sports (Département Culture) qui sera chargé des études et des travaux de restauration de ce site historique et sa transformation en un Centre de Patrimoine maritime national. La répartition des contributions est comme suit :

- ✓ Le Ministère de l'Intérieur contribue dans ce projet d'envergure avec 30 M DH,
- ✓ Le Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau avec 80 M DH,
- ✓ Le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports avec 10 M DH,
- ✓ Le Conseil de la Région avec 10 M DH,
- ✓ La Commune urbaine de Safi avec 4 M DH.

Conclusion

Safi est la ville d'un patrimoine très significatif, qui a su garder une partie de son état pur dans une société fermée ou renfermée du reste de son entourage, ce qui a causé une lenteur dans son évolution. Dans cette métamorphose, on ne peut que s'interroger sur le sort et le devenir des cultures des mémoires et des histoires safiotes.

En revanche, subséquemment, l'expérience sur le terrain de certaines pratiques et politiques patrimoniales, de protection et de valorisation et sa relation avec l'urbanisme et les applications spatiales ont conditionné la progression architecturale et urbaine de la ville, à travers des plans d'aménagement.

Le Château de Mer, qui reste un symbole très important du patrimoine de la ville, continue à nourrir la mémoire patrimoniale safiote, malgré qu'il ne soit plus ouvert au public aujourd'hui. Et on se demande si son malaise et son cri seront entendus.

Qui lui tourne le dos, la mémoire des safiots ou les pratiques des politiques patrimoniales ?

Le patrimoine de Safi trace une frontière, en parallèle l'altérité prend une valeur importante avec l'accroissement de la mobilité de ses visiteurs, qu'on peut considérer comme touristes, malgré leurs séjours courts. Ainsi, l'hybride entre le Château de Mer, comme monument, qui représente le souvenir, est identique aux pratiques et lieux les plus visités par les touristes.

Le patrimoine urbain présente, dans l'historiographie, une expansion de l'objet patrimonial. Il l'encadre aussi dans une composante dite « quartier » ou encore « *espace sauvegardé* » ou autres mots dans le cas du Château de Mer, qui plus ses frontières sont instables, plus on pourra, facilement, limiter ce monument ainsi que son contenu

Le Château de Mer, classé sans problèmes et reconnu, comme un espace patrimonial architectural de grande valeur historique, se retrouve face à des politiques patrimoniales l'ayant mis loin de l'urbanisation, qui doit être conditionnée, selon sa nature, par des plans d'aménagements convenables.

Safi est un potentiel touristique hors pair, mais qui fait face, aujourd'hui, à une réalité très amère. Elle abrite la technologie la plus dépassée et la plus polluante : une centrale thermique, utilisant le charbon comme matière de base pour produire de l'électricité. En plus du désastre écologique commis par l'industrie locale, et l'OCP au sud, qui n'a cessé de ravager l'écosystème local. Il suffit pour ses visiteurs d'y faire un tour pour voir l'état de ses chaussées, de ses lotissements, qui se construisent sans le moindre respect exigé par les cahiers des charges, communément reconnus, des rues de largeur inférieure aux normes, auxquels s'ajoute l'absence de lieux d'utilité publique (mosquée, hammam, centres culturels, espaces verts ...).

Le réaménagement de sa corniche et la mise en place d'un port de plaisance auront-ils un impact sur sa valorisation ? Certes, pour une attraction touristique, il serait judicieux de s'intéresser à l'amélioration des infrastructures d'abord (routes, hôtels, agences de voyage etc. ...).

Dans ce contexte, on peut, aussi, se demander si la répartition identitaire territoriale de la région Marrakech-Safi est-elle équitable. Ou bien la volonté de classer Safi comme une ville purement industrielle est-

elle plus proche de la justice, sachant que certains élus politiques safiots font partie du Conseil régional de Marrakech ?

Dans tous les cas leur responsabilités et la nôtre, étant safiots, est de redonner un nouveau souffle et un nouveau départ à notre citée de l'Atlantique en détresse, afin de la mettre sur les rails du développement durable, surtout avec la signature de la convention de la réhabilitation du Château de Mer.

Bibliographie

ANONYME, 1921 Lettre de L'Inspecteur Régional au Chef du Service des Beaux-arts et Monuments Historiques, Rabat, Direction du Patrimoine Culturel, 5 Novembre, 3 p.

ANTONA A., 1931 La région des Abda.

Arrêté viziriel 1954 Dar-si-Aïssa (Arrêté viziriel du 2/12/1953 portant classement - B.O. n°2150 du 8/01/1954).

Arrêté viziriel 1954 Kasba Ayir (Arrêté viziriel du 2/12/1953 portant classement - B.O. n°2150 du 8/01/1954).

BAKHTINE M, 1970. La Poétique de Dostoïevski. Paris : Seuil 160 p.

BORELY 1930 Note pour M. Teillet – Rolle de notre service – 1° Conservation des médina suivant les textes instituant une servitude d'aspect, Rabat, Direction du Patrimoine Culturel, 15 Janvier 1930, 3 p.

BORELY, 1925 Lettre au Chef des Services Municipaux de Safi, s/c du Contrôleur Civil, chef de la circonscription des Abda Ahmar, s/c du Secrétaire Général du Protectorat (Contrôle des Municipalités), et s/c du Directeur Général de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Antiquités, Rabat, Direction du Patrimoine Culturel, 10 Décembre 1925.

Castries H., 1927 Rapport de la Mission de 1926. Nantes, Centre des Archives Diplomatiques de Nantes, 15 Février 1927. 11 p.

CATTEDRA R. & AL., 2010 Patrimoines en Situation. Constructions et Usages en différents contextes urbains. Rabat : Centre Jacques Berque. 180 p.

CHEMSI S., 2004 "Château de mer portugais" de Safi, étude archéologique le 21-06-2004 lien : <https://maparchives.ma/fr/node/1495840183>

CHOAY F., 1988 L'allégorie du patrimoine, Paris, Éditions du Seuil, 380 p.

Dahir 1920 Kasba de Souira – Qedima (Dahir du 23/02/1943 portant classement - B.O.n° 1588 du 12/04/1943).

Dahir 1920 Quartier des Potiers à Safi (Dahir du 19/11/1920 portant classement - B.O. n°423 du 23/11/1920).

Dahir 1922 Kachla de Safi (Dahir du 25/11/1922 portant classement - B.O. n°528 du 5/12/1922).

Dahir 1923 Remparts de Safi (Dahir du 3/07/1923 portant classement - B.O. n°560 du 17/07/1923).

Dahir 1924 Église portugaise de Safi (Dahir du 21/01/1924 portant classement - B.O. n°593 du 26/02/1924).

Dahir 1924 Zones de servitude de protection artistique autour du Château de mer portugais de Safi (Dahir du 20/02/1924 - B.O. n°596 du 25/03/1924).

Dahir 1928 Kasba Ben Hamidouch dite "du Sultan noir" dans la région de Mogador (Dahir du 26/10/1928 - B.O. n°840 du 27/11/1928).

Dahir 1930 Ruines de l'église portugaise de l'impasse Sidi Abdelkrim à Safi (Dahir du 7/05/1930 portant classement - B.O. n°921 du 2/06/1930).

Dahir 1941 Marabout "Sidi Chiker" aux environs de Safi (Dahir du 4/10/1940 - B.O. n°1484 du 4/04/1941).

Dahir 1941 Marabout "Sidi Dahman" aux environs de Safi (Dahir du 4/10/1940 - B.O. n°1484 du 4/04/1941).

Dahir 1941 Mosquée Sidi Chiquer aux environs de Safi (Dahir du 4/10/1940 - B.O. n°1484 du 4/04/1941).

Dahir du 7 Novembre 1922 (17 Rebia I 1341) portant classement comme monument historique du Château de mer portugais à Safi, Rabat, Direction du Patrimoine Culturel, 7 Novembre 1922.

DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL, 1927 Règlement d'Aménagement des Abords du Château de Mer Portugais, Rabat, Novembre 1927.

FADILIL T., 2010 Historique de la sauvegarde par la législation, Rima.

GWENDOLYN W., 1997 Tradition in the Service of Modernity in French Colonial Cities, 1900-1930 *in* Tensions of empire : colonial cultures in a bourgeois world. Berkley : University of California Press. pp. 150-151.

IHMC - Institut d'histoire moderne et contemporaine (UMR 8066). 2015 Édition imprimée. Date de publication : 1 octobre 2015. ISSN : 2262-7340.

KREDYA B., (?) Pages de l'histoire des juifs de Safi, traduit de l'arabe par Abdellah FERHAT, éditions : Auteurs du monde. pp. 130-131.

KREDYA I., (?) Pages de l'histoire des juifs de Safi, traduit de l'arabe par Abdellah Ferhat, éditions auteurs du monde.

LEITE N. & SOFIA A., 2015 Revue d'histoire des techniques IV-2.

MICHAUX-BELLAIRE, (?) Villes et tribus du Maroc - Les Doukkalas, Leroux, 142 p.

MIKHAÏL B., 1970 La Poétique de Dostoïevski. Paris : Seuil.

PAUTY 1922 Lettre du Chef du Service de Beaux-Arts et Monuments Historiques au Secrétaire Général du Protectorat, s/c du Directeur Général de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et Antiquités, Rabat, Direction du Patrimoine Culturel, 18 Octobre 1922.

SBIHI A., 1994 « bakourat ezzebda fi tarikh asafi wa abda » revu et présenté par Abderrahim El Attaoui et Mohamed Drif, Rabat, 33 p.

TERRASSE H., 1937 Maroc, Villes impériales, Arthaud, Grenoble, pp. 150-152.

TROIN J-F., 2002 Régions, pays, territoires. Paris : Maison neuve et Larose. Maroc : pp. 58-59.

Sites web :

<https://www.officetourismemaroc.com/ville/tourisme-maroc-ville-Safi.html>, consulté le 22/03/2019.

<http://www.safi-ville.com/monuments.php>, consulté le 22/03/2019.

Table des matières

<i>Safi et les enjeux de la patrimonialisation des monuments historiques</i>	50
<i>Introduction</i>	51
<i>1 Safi, une condition historique et politique particulière</i>	53
1.1 Le Château de Mer	55
1.2 La Chapelle portugaise	56
1.3 La Kechla	56
1.4 La Colline des Potiers	56
1.5 Le Marabout de Sidi-Bouزيد	56
<i>2 L'architecture et l'urbanisation</i>	56
2.1 Les remparts	58
2.2 La vieille mosquée	58
2.3 L'église portugaise	58
2.4 La mosquée	59
<i>3 Discussions sur les monuments et sites classés à Safi</i>	59
<i>4 Le Château de mer : un monument patrimonial en difficulté</i>	62
<i>Conclusion</i>	66